

AVIS DE PROJET DE FUSION

Entre

**L'ASSOCIATION MIXTE DE GESTION AGREEE ARTISANS COMMERCANTS PROFESSIONS LIBERALES
GRAND PARIS**

A.C.PL GP

Association régie par la loi du 1er juillet 1901,

Déclarée à la Préfecture d'Antony sous le n° W931003642

Immatriculée à l'INSEE sous le n° 319 762 985 00020

**Agrément par décision de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 13 mars 1978,
renouvelé le 17 décembre 2017, sous le numéro 2.01.930**

Siège social : 56 rue de Londres – 75008 PARIS

Ayant pour objet :

- de fournir, à toute personne physique ou morale ayant la qualité d'industriel, de commerçant, d'artisan ou d'agriculteur qui aura adhéré, tous services en matière de gestion, notamment dans le domaine de l'assistance technique et de la formation,
- de fournir, à tous les adhérents membres de professions libérales ou titulaires de charges et offices les services ou informations qui leur permettent de développer l'usage de la comptabilité et de faciliter l'accomplissement de leurs obligations administratives et fiscales
- de fournir à tous ses membres une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières.

ASSOCIATION ABSORBANTE

Et

le CENTRE NATIONAL DE GESTION AGREE INTERPROFESSIONNEL DE FRANCE

C.N.G.A.I.F.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,

Déclarée à la Préfecture de Paris le 20 octobre 1975 sous le n° W751039369

Immatriculée à l'INSEE sous le n°308 852 185 00039

**Agrément par décision de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 11 août 2017,
en qualité d'Organisme Mixte de Gestion Agréé, sous le numéro 1.04.756**

Siège social : 56 rue de Londres – 75008 PARIS

Ayant pour objet :

- de fournir, à toute personne physique ou morale ayant la qualité d'industriel, de commerçant, d'artisan ou d'agriculteur qui aura adhéré, tous services en matière de gestion, notamment dans le domaine de l'assistance technique et de la formation,
- de fournir, à tous les adhérents membres de professions libérales ou titulaires de charges et offices les services ou informations qui leur permettent de développer l'usage de la comptabilité et de faciliter l'accomplissement de leurs obligations administratives et fiscales
- de fournir à tous ses membres une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières.

ASSOCIATION ABSORBEE

Un projet de fusion a été arrêté le 8/10/2020. Les bases et les conditions de l'opération de fusion ont retenu les comptes et les bilans de l'absorbée arrêtés au 31 décembre 2019. L'actif et le passif Du CNGAIF, dont la transmission à l'A.C.PL GP est prévue, s'élèvent pour l'Actif à 1 239 824 € et pour le Passif à 607 379 €, soit une situation nette de 632 445 €.

Le projet de l'opération et les documents d'informations complémentaires à destination des tiers et des membres des associations sont mis à disposition au siège des différents établissements.

L'Assemblée Générale mixte du 9 décembre 2020 de l'A.C. PL GRAND PARIS, absorbante, et le Conseil d'Administration du 15 décembre 2020 du CNGAIF, absorbée, sont appelés à statuer sur la réalisation de l'opération de fusion absorption prévue.

La fusion de l'association absorbée CNGAIF au profit de l'association absorbante A.C. PL GP aura pour effet juridique la transmission universelle du patrimoine de l'association absorbée à l'association absorbante. Ainsi à l'issue de cette opération l'A.C.P. GP reprendra l'ensemble du patrimoine et des engagements souscrits par le CNGAIF à compter du 1^{er} janvier 2021 et le CNGAIF sera dissout à l'issue de la fusion.

Pour avis et mention

Publication Paris et Seine Saint Denis